

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I V ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des Finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

– Suite de l'examen de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2015 (n° 2234) :

– *Gestion des finances publiques et des ressources humaines* :

– *Conduite et pilotage des politiques économique et financière* (Mme Karine Berger, Rapporteuse spéciale)

– *Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local ; Facilitation et sécurisation des échanges* (M. Camille de Rocca Serra, Rapporteur spécial)

– *Politique immobilière de l'État ; sur le compte spécial Gestion du patrimoine immobilier de l'État* (M. Jean-Louis Dumont, Rapporteur spécial)

– *Fonction publique ; sur la mission Provisions* (M. Michel Pajon, Rapporteur spécial)

– *Régimes sociaux et de retraite ; compte spécial Pensions* (M. Yves Censi, Rapporteur spécial)

– Examen des articles de récapitulation 32 à 40 (Mme Valérie Rabault, Rapporteuse générale)..... 4

– Vote sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 2015 (n° 2234)..... 6

– Présences en réunion 7

Vendredi

7 novembre 2014

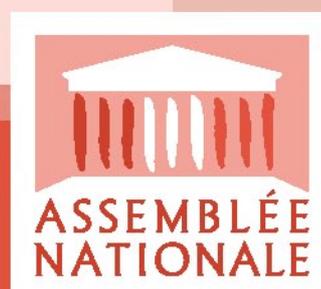
Séance de 11 heures 15

Compte rendu n° 38

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

Présidence de

M. Gilles Carrez,
Président



La Commission poursuit l'examen de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2015 (n° 2234).

Après l'audition de M. Christian Eckert, secrétaire d'État en charge du Budget (voir le compte rendu de la commission élargie du 7 novembre 2014 à 9 heures 30⁽¹⁾), la commission des Finances examine les crédits des missions Gestion des finances publiques et des ressources humaines, Provisions et Régimes sociaux et de retraite, ainsi que les comptes spéciaux Gestion du patrimoine immobilier de l'État et Pensions.

*Suivant l'avis favorable de Mme Karine Berger, de MM. Jean-Louis Dumont et Michel Pajon et malgré l'avis défavorable de M. Camille de Rocca Serra, rapporteurs spéciaux, la Commission **adopte** les crédits de la mission Gestion des finances publiques et des ressources humaines.*

*Puis, suivant l'avis favorable de M. Michel Pajon rapporteur spécial, la Commission adopte les crédits de la mission Provisions et suivant l'avis favorable de M. Jean-Louis Dumont rapporteur spécial, elle **adopte** les crédits du Compte spécial Gestion du patrimoine immobilier de l'État.*

*Enfin, la Commission **adopte** suivant l'avis favorable de M. Yves Censi, rapporteur spécial, les crédits de la mission Régimes sociaux et de retraite et du compte spécial Pensions.*

Après l'article 55

La commission examine l'amendement II-CF277 de M. Éric Woerth portant article additionnel après l'article 55.

M. Éric Woerth. Cet amendement a pour objet d'instaurer trois jours de carence pour les agents de la fonction publique en arrêt maladie. Le Gouvernement précédent avait fait adopter un jour de carence qui a été supprimé par l'actuel Gouvernement. Il est clair que les règles qui existent dans le secteur privé doivent s'appliquer de la même façon dans le secteur public dans le but de contribuer à y faire baisser l'absentéisme. Il existe des chiffres clairs sur le sujet. Cet amendement permettra aussi de rétablir une justice entre les deux secteurs.

M. Alain Turret. Il faut préciser qu'il existe des conventions collectives et des accords de branche qui font que le délai de carence, de fait, ne s'applique pas aux salariés du secteur privé dans 75 % des cas. Adopter cet amendement créerait donc une situation inégalitaire entre les fonctionnaires et la majorité des salariés du secteur privé. C'est pourquoi j'ai proposé de réfléchir à l'instauration d'un jour de carence d'ordre public, applicable de la même façon aux deux secteurs sans qu'il soit possible d'y déroger. L'amendement que vous proposez ne résout pas non plus la situation injuste qui existe entre les salariés du secteur privé. L'absentéisme est un fléau et j'ajouterai qu'il est essentiellement le fait des salariés protégés par un contrat à durée indéterminée dans le privé. Les précaires ne sont pas absents ! En outre, l'absentéisme n'est pas le même selon les fonctions publiques. Il faut donc une règle commune à tous les travailleurs du public et du privé.

(1) http://www.assemblee-nationale.fr/14/budget/plf2015/commissions_elargies/

M. Michel Pajon, rapporteur spécial. Il a beaucoup été demandé aux fonctionnaires que ce soit au travers de mesures catégorielles ou gel du point d'indice. Je suis opposé à cet amendement qui serait une mesure vexatoire.

L'amendement II-CF277 est rejeté.

La Commission examine, sur le rapport de Mme Valérie Rabault, rapporteure générale, les articles de récapitulation 32 à 40 de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2015.

Mme Valérie Rabault, Rapporteure générale. Alors que nous nous apprêtons à voter sur les articles récapitulatifs des crédits du budget général, des budgets annexes et des comptes d'affectation spéciale ainsi que sur les plafonds d'autorisation d'emplois de l'État et de ses opérateurs et avant de nous prononcer sur l'ensemble du projet de loi de finances, je souhaiterais rappeler de manière succincte les principaux amendements adoptés en seconde partie, en commission élargie, mais aussi en séance pour que chacun puisse se faire une idée plus précise des mouvements de crédits en jeu.

Je ferai deux séries de remarques.

La première série de remarques concerne les principaux amendements portant sur les articles rattachés à une mission ou sur les crédits des missions :

– en premier lieu, sur la mission *Travail et emploi*, le groupe SRC a en effet souhaité la création de 45 000 nouveaux contrats aidés – soit 15 000 emplois d'avenir et 30 000 contrats d'accompagnement dans l'emploi. À cette fin, un amendement de 175 millions d'euros a donc été adopté proposant un mouvement de crédits en faveur du programme *Accès et retour à l'emploi*. Pour compenser une partie de cette nouvelle dépense, le Gouvernement a fait adopter un amendement prévoyant un prélèvement de 29 millions d'euros sur les ressources du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique. Ce prélèvement prendrait la forme d'une contribution annuelle destinée au financement des emplois aidés. D'autres mesures de compensation devraient compléter cette première mesure en nouvelle lecture.

Par ailleurs, le Gouvernement a également souhaité élargir la prime d'apprentissage aux entreprises de moins de 250 salariés pour un coût estimé à 60 millions d'euros. Un amendement de crédits devrait donc être déposé par le Gouvernement en nouvelle lecture pour augmenter à due concurrence les crédits de la mission.

En complément à ces mesures en faveur de l'apprentissage et de l'emploi, le Gouvernement a déposé, conformément au souhait du groupe SRC, un amendement augmentant de 25 millions d'euros les crédits de la mission *Jeunesse et sport* afin de créer 5 000 engagements de service civique supplémentaires.

Je souhaite donc souligner l'effort important que représentent ces mesures qui a été engagé par la majorité en faveur de l'insertion dans l'emploi.

En deuxième lieu, je rappellerai la suppression de l'article 46 du projet de loi de finances, rattaché à la mission *Administration générale et territoriale de l'État*, qui prévoyait la dématérialisation de la propagande électorale a été supprimé. Cette suppression entraîne une moindre économie de 131,5 millions d'euros.

D'autres missions, à l'instar des missions *Aide publique au développement*, *Justice* et *Outre-mer*, ont également fait l'objet de mouvements de crédits plus modestes que je ne détaillerai pas dans le cadre de cette présentation.

Je soulignerai toutefois l'adoption de plusieurs amendements identiques à l'article 55 du projet de loi de finances, rattaché à la mission *Enseignement scolaire* et qui proroge le Fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires, le FARRS. Ces amendements ont conduit à subordonner toute aide du FARRS à l'établissement préalable d'un projet éducatif territorial – PEDT – par les municipalités concernées. Je rappelle, à ce titre, avoir obtenu en séance l'engagement de la ministre de l'éducation nationale que les petites communes de moins de 5 000 habitants bénéficieront d'une aide pour la mise en œuvre de ce PEDT afin d'éviter une situation paradoxale dans laquelle, par manque de moyens, elles seraient privées des ressources du FARRS.

Par ailleurs, je tiens à souligner que le Gouvernement a rappelé à plusieurs reprises que l'ensemble des mouvements de crédits ou de moindres économies qui auront été adoptés au cours de l'examen de la seconde partie du projet de loi de finances devront être compensés en nouvelle lecture de manière à respecter la norme de dépense et la trajectoire budgétaire fixées.

Ma seconde remarque portera sur les plafonds d'autorisation d'emplois : j'ai demandé au Gouvernement de me transmettre des éléments sur les exécutions annuelles de ces plafonds par ministères au titre des dernières années.

Sur la base de ces éléments, je présenterai donc un premier bilan de cette exécution dans le rapport sur le projet de loi de finances rectificative de fin d'année qui nous sera présenté mercredi prochain, pour que notre commission soit pleinement informée sur ce sujet.

SECONDE PARTIE

MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES

TITRE I^{ER}

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2014. - CRÉDITS ET DÉCOUVERTS

I. – CRÉDITS DES MISSIONS

Article 32 : Crédits du budget général

Suivant l'avis favorable de la rapporteure générale, la Commission adopte l'article 32 et l'état B sans modification.

Article 33 : Crédits des budgets annexes

Suivant l'avis favorable de la rapporteure générale, la Commission adopte l'article 33 et l'état C sans modification.

Article 34 : Crédits des comptes d'affectation spéciale et des comptes de concours financiers

Suivant l'avis favorable de la rapporteure générale, la Commission adopte l'article 34 et l'état D sans modification.

II.– AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT

Article 35 : Autorisations de découvert

Suivant l'avis favorable de la rapporteure générale, la Commission adopte l'article 35 et l'état E sans modification.

**TITRE II
AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2014. – PLAFONDS DES
AUTORISATIONS D'EMPLOIS**

Article 36 : Plafonds des autorisations d'emplois de l'État

Suivant l'avis favorable de la rapporteure générale, la Commission adopte l'article 36 sans modification.

Article 37 : Plafonds des autorisations d'emplois des opérateurs de l'État

Suivant l'avis favorable de la rapporteure générale, la Commission adopte l'article 37 sans modification.

Article 38 : Plafonds des autorisations d'emplois des établissements à autonomie financière

Suivant l'avis favorable de la rapporteure générale, la Commission adopte l'article 38 sans modification.

Article 39 : Plafonds des autorisations d'emplois des autorités publiques indépendantes

Suivant l'avis favorable de la rapporteure générale, la Commission adopte l'article 39 sans modification.

TITRE III
REPORTS DE CRÉDITS DE 2014 SUR 2015

Article 40 : *Majoration des plafonds de reports de crédits de paiement*

*Suivant l'avis favorable de la rapporteure générale, la Commission **adopte** l'article 40 sans **modification**.*

*Suivant l'avis favorable de la rapporteure générale, la Commission **adopte** ensuite l'ensemble du projet de loi de finances pour 2015, **modifié**.*

*

* *

Membres présents ou excusés

Commission des Finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

Réunion du vendredi 7 novembre 2014 à 11 h 15

Présents. - M. Éric Alauzet, Mme Karine Berger, M. Christophe Caresche, M. Gilles Carrez, M. Jean-Louis Dumont, M. Marc Goua, M. Dominique Lefebvre, M. Michel Pajon, Mme Valérie Rabault, M. Éric Woerth

Excusé. - M. Guillaume Bachelay

Assistait également à la réunion. - M. Alain Tourret

